

AAA HOLDING

Société par Actions Simplifiée à associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : 6, rue Mesnil – 75016 PARIS

RCS PARIS 925 053 191

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 DECEMBRE 2025 A 15 HEURES.**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Dix-Huit Décembre à Quinze Heures,

Monsieur Amir ANDRAWIS propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société « **AAA HOLDING** » (ci-après l'« **Associé unique** »), Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, dont le siège social est 6, rue Mesnil – 75016 PARIS, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (ci-après la « **Société** »).

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : Transfert du siège social

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société « **AAA HOLDING** » de « 6, rue Mesnil – 75016 PARIS » au « **200, rue de la Croix Nivert – 75015 PARIS** » et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION : Modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Associé Unique décide, que l'article 4 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

200, rue de la Croix Nivert - 75015 PARIS

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président et en tout autre lieu par décision collective des associés.

Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Toutefois, la décision du Président devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés. »

TROISIEME DECISION : Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*

*

*

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

Monsieur Amir ANDRAWIS

DocuSigned by:

Amir ANDRAWIS

F2DB3C2DC9BC4FB...

signé le 13/01/2026